

AVECin

Assemblée générale du 15 novembre 2003

L'assemblée s'est tenue à l'aula du collège du Mottier au Mont-sur-Lausanne.
Elle a été présidée par Sylvain Roux, membre du comité de l'AVECin.

1. Accueil

Monique Capt souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle mentionne l'importance des problématiques qui vont être traitées lors de cette assemblée et se réjouit de voir un public aussi nombreux. Elle remercie la municipalité du Mont-sur-Lausanne, ainsi que Monsieur Brunet, directeur au Mont-sur-Lausanne pour avoir autorisé la tenue de cette assemblée en ces lieux. Elle remercie enfin Madame Sylviane Beutler, enseignante Cin au Mont-sur-Lausanne pour avoir assuré l'accueil ce matin.

Monique Capt accueille les personnes qui nous ont répondu à l'invitation du comité :

Corinne Cornamusaz, répondante Cin à la DGEO
Séverin Bez, directeur adjoint à la HEP
Jean-Marc Haller, secrétaire général à la SPV
Yves Froidevaux, président de l'AVMP
Marie-Claude Reymondin, présidente de la SVASPRYJAD
Sylvie Pittet, membre de l'APE.

Elle excuse les personnes suivantes :

Cilette Cretton, directrice adjointe à la DGEO
Daniel Christen, directeur de la DGEO
Jacqueline Pellet, responsable d'unité à la DGEO
Nicolas Ryser, responsable d'unité à la DGEO
Janine Jan, collaboratrice à la DGEO
Marie-Claire Tabin, présidente du SER
Anne Clerc, enseignante des sciences de l'éducation à la HEP
Madeleine Jaquet, présidente de l'AVMACT
Claudine Bonzon, présidente de l'AVMTM
Marianne Fazan, *Marianne Stauffer*, *Béatrice Debétaz*, *Murielle Loup* et *Eliane Reymond*,
enseignantes Cin et membres de l'association.

Monique Capt accueille également toutes les personnes qui ne font pas partie de l'association, mais qui ont désiré participer à nos débats, suite à la lecture de l'AVECinfo que certains directeurs ont distribué. Ces collègues sont les bienvenues ce matin, mais elles doivent comprendre que le comité les intègre volontiers dans les débats sans leur offrir le droit de vote. Les portes de notre assemblée leur sont ouvertes ce matin, le comité ne pourra cependant pas le faire chaque année. Des bulletins d'inscription à la SPV sont disponibles pendant et après l'assemblée.

Monique Capt profite de cette minute associative pour préciser encore une fois les conditions d'appartenance à notre association. En s'inscrivant, chaque membre fait partie en premier lieu de la SPV, qui répartit les collègues dans les associations (groupes de personnes travaillant dans le même cycle). Elle remercie les membres du comité pour l'immense travail fourni durant cette année, puis donne la parole à Sylvain Roux qui présidera cette assemblée.

2. Messages des invités

Message de Séverin Bez

Séverin Bez, en fonction depuis un an, constate que le Cin semble en grande mutation. Les premiers maîtres-stagiaires sont sortis de la HEP et travaillent dans divers établissements du canton. La HEP attend des réflexions et des constats, en restant ouverte aux remarques. Anne Clerc, mandatée par la HEP, souhaite que le contenu des cours puisse être adapté aux réalités du terrain.

Message de Jean-Marc Haller

Jean-Marc Haller débute son message par une minute syndicale. Il présente la SPV, qui compte 3000 membres groupés en 9 associations. La SPV dépend de la FSF. Il présente ensuite la journée de mobilisation du 27 novembre 2003, ainsi que la position de la SPV : l'année prochaine, les employés des grandes entreprises verront leur pouvoir d'achat augmenter de 1,3 à 2.9%. Les salaires des enseignants n'ont pas été réévalués depuis 30 ans. Les dépenses de l'Etat se sont stabilisées, mais l'Etat demande à ses employés de faire des efforts. Deux cents emplois sont menacés et ce n'est que la première étape, car l'Etat prévoit d'autres coupes : il est notamment prévu 18 millions d'économies pour 2004. La SPV demande à ses membres de participer en masse à la manifestation prévue le 27 novembre 2003 à 17h30 à St-François. Elle remercie ses membres pour leur solidarité envers les professions parapubliques. Ces coupes claires entraîneraient le gel des postes dans les institutions spécialisées. Il n'y aurait alors plus de place pour les handicapés légers qui seraient obligés de rejoindre l'enseignement traditionnel. Il présente aussi l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2003. La SPV a besoin d'un soutien massif.

Message de Marie-Claude Reymondin

Marie-Claude Reymondin a repris le poste de présidente de la SVASPRYJAD. Elle salue l'assemblée et représente les enseignantes de rythmique qui s'intéressent de près aux problématiques du Cin.

3. Mise en discussion du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'AVECin du 30 novembre 2002 est disponible sur le site internet de la SPV.

4 . Mise en discussion du rapport d'activités du comité

« *Demande de suppression de loi autorisant les dérogations d'âge qui permettent aux enfants étrangers déjà scolarisés dans leur pays d'être intégrés dans nos classes avant l'âge légal.* »

Henriette Déjardin déplore l'attitude de la DGEO et demande au comité de créer un groupe de réflexion sur l'enclassement des enfants trop jeunes. C'est un besoin urgent. *Monique Capt* entend bien ces propos et ajoute que le comité en a déjà parlé lors d'une rencontre AVECin-DGEO.

École à 3 ans: le comité ne prend pas position quant au bien fondé de cette proposition, mais estime que ni les conditions structurelles, ni la formation des enseignants ne permettent l'accueil d'enfants aussi jeunes.

Création du bulletin d'information AVECinfo

Simone Leresche de Grandson remercie *Monique Capt* pour la rédaction de l'AVECinfo. Elle exprime sa satisfaction d'arriver à l'assemblée générale en connaissant le travail qui a été fait durant l'année passée et peut se faire un avis préalable des problématiques qui seront traitées.

Monique Capt remercie les personnes qui ont pris la parole et précise que s'il n'y a pas d'autres commentaires, cela signifie que l'assemblée adhère aux positions du comité.

5. Rapport de la caissière et des vérificatrices

Florence Vallon annonce une fortune qui s'élève à 8767.47 et une perte d'exercice 2002-2003 de 810.05. Cette perte est exceptionnelle. Le comité est composé de 8 personnes représentant les différentes parties du canton : le Vully, la Broye, le Pied-du-Jura, la Côte, le Chablais et Lausanne. Le comité s'est retrouvé exceptionnellement à 17 reprises, cela occasionne de grosses dépenses pour le remboursement des trajets. *Une personne* de l'assemblée remercie le comité et souhaite que le comité s'offre un repas.

Florence Vallon présente le budget 2003-2004.

Jacqueline Barbezat et *Solange Chambettaz* constatent l'exactitude et le soin de la tenue des dossiers. Elles sont déchargées de leur fonction.

6. Nomination de nouvelles vérificatrices

Les vérificatrices des comptes étant remerciées, les suppléantes sont nommées vérificatrices pour l'année prochaine. L'assemblée nomme deux suppléantes : Catherine Le Bourhis et Chantal Vial.

7. Démissions au comité

Geneviève Besson démissionne à la fin de l'année civile (décembre 2003).

Sylvain Roux démissionne à la fin de l'année scolaire (juillet 2004).

Monique Capt remercie Geneviève Besson et Sylvain Roux pour leur engagement dans le comité

8. Nominations au comité

Isabelle Berney-Monnier présente la candidature de Christian Carrard. *Christian Carrard* accepte, mais ne rejoindra le comité qu'en juillet 2004 après avoir rendu son mémoire en sciences de l'éducation.

L'assemblée accepte avec de chaleureux applaudissements la nomination de Christian Carrard.

9. Débat

Lecture au Cin

Monique Capt introduit les « Enjeux et défis de la lecture ». Le projet est en train de se concrétiser. De son côté, l'AVECin avait demandé la création d'un document présentant des pistes d'entrée dans la lecture conçues pour le Cin.

Corinne Cornamusaz salue les membres au nom de la DGEO. Elle nous informe que chaque établissement doit avoir nommé un délégué qui assistera à la journée d'introduction.

Historique du projet

mai 2002, résolution de l'AVMP — enquête PISA — recommandations du GREF
(Groupe Romand de l'Enseignement du Français) — travaux de groupes de recherche

Finalité du projet

Améliorer les compétences d'apprentissage

Présentation du projet

19 novembre 2003	Journée de lancement, information au délégués
4 février 2004	Conférence publique de Michel Fayol
19 au 23 avril 2004	Semaine de la lecture
23 avril 2004	Journée officielle
26 mai 2004	Forum de la lecture, bilan de la semaine

Élaboration d'un document « Pistes pédagogiques » du Cin à la 9^e, en fonction de l'état des lieux.
Principe de base réaffirmé par la DGEO, l'entrée dans la lecture commence au Cin.

Une personne demande si tous les directeurs ont reçu ces documents.

Il semble que moins de la moitié des personnes présentes aient eu connaissance de ce projet.

Yves Froidevaux explique que le descriptif du projet aurait dû être envoyé à chaque maître de classe.

Jean-Marc Haller et la SPV dénoncent les directions qui ne diffusent pas les informations.

Une personne relève qu'un article est paru dans un « Éducateur » qui répondait à toutes sortes de questions : qui peut être délégué, comment, doit-on s'inscrire, par quel biais ?

Sylvie Pittet de l'APE demande si les parents seront aussi informés, vu le manque de communication.

Réflexions de l'assemblée:

- Y aura-t-il des enseignants primaires ou l'information se serait-elle arrêtée au niveau du secondaire et des doyens ?

Corinne Cornamusaz répond que l'information a été transmise aux Directeurs; charge à eux de la transmettre à tous les enseignants.

Christian Carrard a peur que l'on réserve l'apprentissage de la lecture à des semaines spécifiques en oubliant de créer une habitude quotidienne et continue.

Corinne Cornamusaz rassure en affirmant que ce n'est pas le but, que le processus est bien continu. Pour l'instant, on ne voit que la partie émergée du projet. Les actions iront plus loin que ce qui est visible.

Une personne s'interroge sur l'impact des résultats de l'enquête PISA.

Corinne Cornamusaz affirme que PISA est important dans la rapidité de la mise en place du projet, mais que d'autres points ont aussi été pris en considération.

Diverses réflexions de l'assemblée :

- Va-t-on parler de maths ?
- La lecture est aussi le travail des parents.
- Livre « Lire-rire », la lecture commence vraiment très jeune.

Une personne dans l'assemblée se réjouit de voir que cette semaine de la lecture sera peut-être utile pour échanger avec les collègues et se mettre d'accord pour faire le même travail dans la même direction.

Monique Capt précise que c'est justement une demande du comité.

Corinne Cornamusaz ajoute qu'il est primordial de se mettre d'accord sur les fondements du Cin (objectifs, visées,...). Il y aura prochainement une ouverture à la CADEV qui proposera des différents moyens d'enseignement.

Harmonisation des horaires Cin-CyP

Monique Capt expose le thème de ce débat : depuis longtemps, les parents demandent une harmonisation des entrées et des sorties des classes entre le Cin et le CyP. Afin de permettre une harmonisation complète des horaires des classes travaillant sur 4 jours, l'idée d'une 24^e période est évoquée. Cela demande une modification de la loi scolaire et des négociations devront être menées entre les représentants de l'Etat et les associations faïtières (SPV, SSP, SUD). La question de la 24^e période ne peut être sortie de son contexte. Il faut savoir qu'un statut unique de maître généraliste devrait voir le jour sous peu, comprenant un même nombre de périodes pour tous les enseignants, du Cin au CyP. Actuellement de 28 périodes, il pourrait en comprendre moins selon les revendications de la SPV.

Il faut savoir alors qu'un horaire de 23 ou 24 périodes pour les enseignants Cin ne serait *pas* un temps de travail complet. Cela influencerait sur leur salaire qui deviendrait un 23 ou 24/28^e de salaire complet. Les enseignants du Cin ne pourraient dès lors pas travailler à temps complet.

Cela influencerait aussi sur les prestations complémentaires et la caisse de pension qui ne seraient pas complètes non plus.

Le comité et la SPV doivent savoir s'ils doivent mener des négociations qui demandent un temps de travail complet pour tous, même si cela pourrait aboutir à 28 périodes pour les enseignants Cin. Il faut savoir que personne n'est obligé de travailler à temps complet.

Les réflexions du comité AVECin à ce jour sont :

- Est-il absolument nécessaire que le travail d'enseignant Cin soit considéré comme un travail à temps complet ? Le comité affirme que oui.
- Comment verrions-nous notre travail sur 28 périodes (ou moins selon les négociations), quelles seraient les parts respectivement pédagogique et de garde ?
- Pourrait-on imaginer un horaire de 28 périodes pour les enseignants, mais des horaires différenciés pour les élèves ?

Jean-Marc Haller précise que de nombreux bruits courent. Le Tribunal Fédéral a accepté, dans un canton romand, que les enseignants Cin ne travaillent pas à plein temps. Conséquences : dévalorisation de la profession. Il faut veiller à ne pas laisser dériver le débat. La LPers mentionne que toute modification doit être négociée avec les syndicats.

Une enseignante dit qu'elle est prête à travailler 28 périodes. Notre profession doit être considérée comme un temps plein.

Henriette Déjardin précise que, selon la loi, les enfants ne peuvent pas fréquenter l'école au-delà d'un certain nombre de périodes hebdomadaires. Que sommes-nous prêts à accepter pour travailler 28 périodes : périodes d'appuis, périodes de maîtrises de classe, groupes pluridisciplinaires, travail de préparation, changer la loi ? Il faut faire attention au mot « accueil », qui n'est pas du gardiennage, mais de l'école.

Sylvain Roux ajoute que les enfants peuvent être intégrés différemment, comme par exemple, à Gland.

Christian Carrard se demande comment le canton va avoir les moyens de payer 28 périodes ?

Une personne demande la revalorisation de nos compétences : cahier des charges, entretiens avec les parents et les spécialistes, dépistage, etc.

Une personne de l'assemblée propose d'aller voir à Genève qui semble avoir des structures qui fonctionnent. Pourquoi réinventer quand nous avons des exemples à côté de chez nous ?

Interventions de personnes dans l'assemblée :

- Échos de mamans d'élèves à Lausanne qui trouvent leurs enfants fatigués après une matinée de 4 périodes.
- Ailleurs, certains enfants ne voient pas le temps passer et se sentent bien dans cet horaire.
- Il faut différencier l'accueil de la garde ; ce n'est pas à nous de jouer le rôle de garderie. Les structures de garde doivent être encore plus larges.
- Si nous acceptons de faire des appuis ailleurs, nous acceptons que notre travail n'est pas complet.
- On pourrait changer le mot « accueil » par « socialisation ».
- Revendiquer la période d'accueil, mais bien distinguer les deux types d'accueils.

Monique Capt précise que la DGEO fixerait des limites-horaires (parts d'accueil de 15 minutes). Il y aurait des garde-fous avec des heures de début et de fin de journée à ne pas transgresser.

Sylvain Roux déplore que nous nous focalisons sur les villes, alors que le quotidien des campagnes est différent, ne serait-ce qu'en raison des horaires des bus.

Christian Carrard demande sur quoi est basé l'horaire des élèves du Cin. Les besoins des enfants ont-ils changé au point de devoir venir à l'école 28 périodes ? Il faut vraiment être attentif.

Isabelle Berney-Monnier souligne que ce sont des maîtres généralistes qui vont sortir de la HEP et le maître généraliste travaille 28 périodes hebdomadaires. C'est un problème d'harmonisation du travail des maîtres.

Hélène Badertscher rappelle qu'à l'AD, les délégués s'étaient mis d'accord pour 25 périodes pour tous.

Jean-Marc Haller répond que ce n'est pas parce que les associations professionnelles se mettent d'accord que l'Etat va s'aligner à cette décision. Au sortir de la HEP, il y a un titre unique avec une mention de maître généraliste. C'est l'employeur qui décide ensuite comment il va engager ses employés. L'Etat pourra bricoler les horaires comme il l'entend.

A Lausanne, les enseignantes qui ont congé le mercredi matin donnent une mauvaise image de la profession.

Marie-José Freymond demande comment nous serons payés : au tarif enfantine ou au tarif primaire?

Jean-Marc Haller répond qu'en cas de 24^{ème} période, on pourrait nous bricoler une période supplémentaire, au rabais, moins payée, pas comprise dans les cotisations, donc pas d'augmentation de la retraite. Ou accepter un 100% de 28 périodes comme les primaires. Ajustement des classes de salaires Cin-CyP. Attention, depuis 2003, la CPEV calcule la retraite sur le salaire des trois dernières années de travail. Comment sera calculée notre classe de salaire ? Selon quels critères ?

Une personne dans l'assemblée demande si nous ne pourrions pas imaginer un statu quo : un temps complet de 23 périodes ?

Jean-Marc Haller répond que si le salaire est adapté avec des périodes supplémentaires : alors 23/28^e, oui, nous pouvons le demander. Il faut trouver une solution qui corresponde à chacun.

Sondage

La SPV peut-elle revendiquer un temps de travail identique pour tous, même si cela pourrait aboutir à 28 périodes hebdomadaires ?

Oui	94
Non	4
Abstentions	4

Le Cin obligatoire

Monique Capt présente le sujet du débat : le comité pense qu'un Cin obligatoire pourrait donner à notre cycle une crédibilité qui lui fait aujourd'hui défaut. Nous pensons que refuser totalement d'entrer en matière serait un mauvais signal pour l'institution, les politiques et la population. Pourquoi ne voudrions-nous pas qu'il devienne obligatoire ? 98% des élèves en suivent au moins une année.

Une harmonisation (et non pas une uniformisation) des pratiques serait la bienvenue.

Le Cycle initial vaudois se caractérise par une multitude de fonctionnements différents qui surprennent, ravissent et/ou fâchent les parents et/ou les enseignants des cycles suivants. L'établissement de visées pédagogiques claires propres au Cin devraient être définies par un groupe de personnes spécialistes de la petite enfance.

PECARO définit les attentes de fin de premier cycle et précise que les premières certifications interviennent à ce moment-là.

Quid de la fin du Cin ? Y aurait-il des balises indicatives ? Dans l'affirmative, elles devraient être établies avec les enseignants du premier cycle, afin qu'il y ait une concordance dans notre travail.

Nous craignons, dans le cas contraire, de voir un poids plus grand encore peser sur nos épaules, dans la mesure où les attentes de fin de premier cycle pourraient devenir des attentes de fin de Cin.

Monique Capt exprime aussi la peur du comité de voir s'établir une liste de micro-objectifs que les enfants devraient avoir atteints sous peine de redoubler le Cin.

Trois possibilités s'offrent à nous :

1. Oui, avec la condition stricte qu'il n'y ait pas de certification à la fin du Cin.
2. Nous ne pouvons pas prendre position en l'état de nos connaissances.
3. Non, le Cin doit rester non-obligatoire, parce que...

Corinne Cornamusaz nous offre un explicatif sur le vocabulaire employé :

PECARO a défini 3 cycles : -2+2, 3-6, 7-9.

Le Cin n'est obligatoire dans aucun autre canton. Vaud serait pionnier en la matière. PECARO ne va pas dans le sens d'un Cin obligatoire. Il fixe des balises en fin de premier cycle, des attentes pour chaque élève

et des attentes pour l'institution. PECARO est global, chaque canton l'adapte en fonction de son organisation.

Le PEV a mis des balises différentes, une structure en cycles de 2 ans avec des attentes de fin de cycles : productions d'élèves illustrant le niveau de réussite attendu. Objectifs fondamentaux = évaluation sommative.

Un CD-Rom contenant les attentes pour chaque cycle, par discipline et par degré, va nous être proposé prochainement.

Corinne Cornamusaz ajoute que les balises sommatives doivent être respectées par cycles définis.

Réflexions de l'assemblée

- Pourquoi faut-il associer le Cin obligatoire et des objectifs de fin de cycle et quelle est l'obligation de devenir obligatoire?
- Qu'est *ce* qui va devenir obligatoire. Les objectifs de fin de cycle ? Ce n'est pas l'école qui est obligatoire, mais l'instruction.
- L'âge d'entrée à l'école est-il vraiment donné à la compétence des cantons.
- N'est-ce pas à la Confédération de fixer l'âge d'entrée à l'école obligatoire. *Jean-Marc Haller* vérifiera ce point.
- Le Cin obligatoire est-il « pratiqué » ailleurs en Suisse. Il semble que non. *Jean-Marc Haller* précise que si le Cin demeure non-obligatoire, l'Etat pourrait décider de le supprimer, la première année probablement, pour des raisons économiques.
- *Henriette Déjardin* ne croit pas à cette hypothèse, il semblerait au contraire que l'Etat envisage de faire entrer les enfants au Cin dès 3 ans. Le DFJ politiquement à gauche désire une prise en charge des enfants de plus en plus tôt.
- Problème d'évaluation : quels contrôles, pour qui et comment ?

Il pourrait être obligatoire pour des raisons de dépistage et de prévention, mais l'évaluation doit demeurer en fin de CyP1. Renforcer le processus d'évaluation formative.

Corinne Cornamusaz ajoute qu'il faut aussi évaluer les apprentissages au Cin, même s'il n'est pas obligatoire. L'idée de PECARO -2+2 est très bien. Les élèves sont contrôlés, aidés : évaluation formative.

Sylvie Pittet de l'APE relève que ce qui importe pour les parents, c'est la transition entre le Cin et le CyP. Ils constatent des décalages entre les différents enseignants et pratiques.

Sondage

- | | |
|---|----|
| 1. Oui, avec la condition stricte qu'il n'y ait pas de certification à la fin du Cin | 16 |
| 2. Nous ne pouvons pas prendre position en l'état de nos connaissances (<i>abstentions</i>) | 30 |
| 3. Non, le Cin doit rester non-obligatoire, parce que... | 56 |

Isabelle Berney-Monnier s'adresse à *Corinne Cornamusaz* et par elle à la DGEO : le résultat ci-dessus est un sondage et non une prise de position.

Proposition pour des nouvelles réflexions : Faire un lien entre le statut des enseignants et le Cin obligatoire.

10. Propositions individuelles

Néant.

L'assemblée générale se termine à 12h00.

La secrétaire
Geneviève Besson